

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

Accusé de réception en préfecture  
070-217002617-20221018-DE2022-34-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2022  
Date de réception préfecture : 26/10/2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 34

Séance du : 18 octobre 2022

Objet : Motion de soutien à l'Aéroclub de Haute-Saône

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 12 octobre 2022

Date d'affichage : 21 octobre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT - M. Serge SCHMIT.

**ABSENTS** : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) - Mme Alison CALPENA JUAREZ (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Johann BOUGARDIER - Mme Christelle ROY (pouvoir à M. Benoit SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

xxx

Au courant du mois d'août 2022, M. le Maire a été informé par la Présidente de l'Aéroclub d'une procédure engagée contre la structure et le Département de la Haute-Saône.

En effet, une société privée dont l'activité commerciale est exclusivement consacrée à l'organisation de sauts en parachute conteste la décision de l'aéroclub de ne pas lui louer un emplacement et un hangar sur l'aérodrome de Frotey-lès-Vesoul.

Sans s'engager sur le fond du contentieux, le Conseil Municipal entend prendre une position défavorable à l'implantation d'une telle activité sur le périmètre de la commune. En effet, la nature commerciale de cette activité laisse présager une intensité de vols sur des créneaux larges (soirée, week-end, jours fériés...) et donc, des nuisances importantes.

Une telle activité de parachutisme remettrait en cause la bonne intégration actuelle des activités de l'aérodrome et sa perception auprès de la population et des habitants.

Ainsi, M. le Maire et son Conseil Municipal rappellent que leur priorité est de préserver la tranquillité des habitants de la commune et adoptent, à l'unanimité, une motion de soutien aux démarches engagées par l'Aéroclub et par le Conseil départemental afin de ne pas laisser s'installer une telle activité.

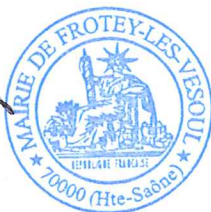
Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Christophe TARY



La secrétaire de séance,  
Nora ATAMNA